

Projet de réponse révisé du Conseil de l'UEO à la recommandation 371 de l'Assemblée sur l'évolution de la situation dans la région du Golfe et la sécurité de l'Europe (Londres, 4 novembre 1981)

Légende: Le 4 novembre 1981, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique un projet de réponse révisé du Conseil de l'UEO à la recommandation 371 de l'Assemblée sur l'évolution de la situation dans la région du Golfe et la sécurité de l'Europe. Le document révisé a fait l'objet d'un premier projet de réponse britannique suivi de divers amendements, dont la plupart français et britanniques ont été repris dans la version finale. Dès à présent, les délégations, qui ne l'ont pas encore fait, sont priées de faire connaître leur accord formel sur le texte par l'envoi d'une lettre au Secrétariat général.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du Secrétaire général. Recommandation No 371 sur l'évolution de la situation dans la région du Golfe et la sécurité de l'Europe. Londres: 04.11.1981. C (81) 143. 4 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux).<http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1981, 01/06/1981-29/04/1983. File 202.413.999.13. Volume 1/1 .

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_de_reponse_revisé_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_371_de_l_assemblee_sur_l_evolution_de_la_situation_dans_la_region_du_golfe_et_la_securite_de_l_europe_londres_4_novembre_1981-fr-3581e385-b914-4067-9c4a-11ce22a21417.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

Original français/anglais

C (81) 143 révisé

4 novembre 1981

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 371

sur l'évolution de la situation dans la région
du Golfe et la sécurité de l'Europe

(Doc. C (81) 96)

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint un projet de réponse révisé à la recommandation No 371 de l'Assemblée.

Ainsi qu'il a été convenu, les délégations qui ne l'ont pas encore fait sont priées de bien vouloir faire connaître leur accord formel sur ce texte par l'envoi d'une lettre au Secrétariat général.

9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. DIFFUSION RESTREINTE

Projet de réponse à la recommandation No 371

1. Le Conseil note que l'invasion soviétique en Afghanistan a eu un effet préjudiciable sur les relations internationales. Il est conscient des menaces qui pèsent sur la stabilité de la région dont le Golfe fait partie et qui se sont manifestées au cours des deux dernières années. Il est résolu à s'opposer à toute tentative de l'Union soviétique d'exploiter la situation. Dans ce contexte, il continue de déplorer l'occupation de l'Afghanistan par des troupes soviétiques. Il se félicite des initiatives prises par la Conférence islamique, le Conseil européen et le Secrétaire général de l'O.N.U. pour promouvoir une solution politique conforme aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies des 14 janvier et 20 novembre 1980. Le Conseil permanent de l'U.E.O. ne peut également que rappeler les récentes propositions avancées par le Conseil européen, telles qu'elles ont été exprimées dans sa Déclaration du 30 juin 1981. Il note en effet que ces propositions restent sur la table et offrent un cadre raisonnable et pratique pour se rapprocher d'un règlement internationalement acceptable de ce problème. Pour leur part, les gouvernements de l'U.E.O. attendent de l'Union soviétique qu'elle apporte une réponse positive et constructive à cette initiative. Ils réitèrent leur appel au retrait immédiat de toutes les troupes soviétiques d'Afghanistan et demandent à toutes les parties d'oeuvrer à un règlement pacifique qui permettrait à l'Afghanistan de retrouver son statut traditionnel d'Etat indépendant et non aligné.

2. Le Conseil considère comme un des éléments majeurs de la situation en Afghanistan l'existence d'un mouvement de dimension nationale de résistance à l'intervention soviétique et à l'installation d'un régime vassal à Kaboul. L'opposition du peuple afghan à l'invasion soviétique a aussi été démontrée par la continuation de l'exode des réfugiés afghans (qui sont maintenant beaucoup plus de 2 millions) au Pakistan et en Iran.

Le Conseil regrette que la Croix rouge internationale ne soit pas mise en mesure d'accomplir sa mission humanitaire en Afghanistan.

.../...

3. Afin d'atténuer les graves problèmes humanitaires causés par l'invasion soviétique de l'Afghanistan, il est impératif, de l'avis du Conseil, que les Etats apportent également une aide économique au Pakistan pour contribuer à pourvoir aux besoins des réfugiés afghans. Les Etats membres de l'U.E.O. approuvent et admirent la générosité et l'humanité dont a fait preuve le Pakistan en accueillant un si grand nombre de réfugiés.

4. L'Arabie saoudite, le Koweït, Bahrein, le Qatar, les Emirats arabes unis et l'Oman ont créé récemment le Conseil de coopération du Golfe, afin de développer leur coopération dans de nombreux domaines. Les pays d'Europe, soucieux du maintien de la stabilité dans la région du Golfe, ont noté la volonté des Etats du Golfe de coopérer entre eux sans demander d'appui extérieur. Ils accueillent donc chaleureusement la :
: création du Conseil de coopération du Golfe, et se félicitent des objectifs qu'il poursuit. Les Etats membres de l'U.E.O. reconnaissent la nécessité de contacts de toute nature, continus et étroits entre l'Europe et les Etats du Golfe, ainsi qu'en témoigne le nombre croissant de visites à un niveau élevé entre les deux régions. Les pays d'Europe attachent d'ailleurs une grande importance à la poursuite des contacts dans le cadre d'institutions telles que le dialogue Euro-arabe. La plus grande contribution que l'Europe puisse apporter à la stabilité du Golfe est la poursuite des efforts du Conseil européen pour résoudre le différend israélo-arabe, dont le problème palestinien est le noyau et qui demeure le principal sujet de préoccupation de tous les Etats arabes du Golfe.

5. Le Conseil se félicite des efforts effectués par la Conférence islamique, le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et le mouvement des pays non alignés pour résoudre le conflit entre l'Iran et l'Irak. Le Conseil :
: est prêt à appuyer toute mesure qui paraîtrait susceptible de pouvoir mettre fin aux hostilités et qui pourrait recevoir l'approbation internationale nécessaire. Le Conseil rappelle que, dès le 23 septembre 1980, au lendemain même de l'escalade du conflit entre l'Iran et l'Irak, les ministres des Affaires étrangères des Neuf réunis à New York ont, dans une déclaration consacrée au conflit, rappelé l'importance capitale que :
: revêt pour la communauté internationale toute entière le respect de la liberté de navigation dans le Golfe, à laquelle il est impératif de ne porter aucune atteinte.

.../...

6. Les Etats membres de l'U.E.O. ont à coeur de faire tout ce qu'ils peuvent pour maintenir et renforcer la stabilité dans la région du Golfe. Ils ont condamné dans le passé et continueront à condamner tout acte de violence au Moyen-Orient.

7. En raison des fortes augmentations du prix du pétrole au cours des quelques dernières années, les pays de l'U.E.O. sont tous soucieux d'oeuvrer à la réduction de la consommation d'énergie, tant au niveau européen que sur le plan mondial, par l'intermédiaire d'organismes tels que, pour ceux qui en sont membres, l'Agence internationale de l'énergie. Une concertation régulière a déjà été instaurée avec les gouvernements des autres Etats placés devant la même nécessité. Tous les pays consommateurs de pétrole ont intérêt à ce que le marché mondial de l'énergie soit stable. En ce qui concerne les producteurs du Golfe, le Conseil note que certains d'entre eux ont réduit sensiblement leur production de pétrole.